

Agnès BRICARD

Présidente d'Honneur du Conseil Supérieur
Expert-comptable - Commissaire aux comptes
11 bis Rue d'Edimbourg - 75008 PARIS
Tél 01.44.69.06.06 Port. 06 61 64 57 00
Email : abcec@wanadoo.fr
Site Internet : www.bricard-lacroix.com
Blog : www.agnes-bricard.com

Le CICE

Le Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi

**UNE OPPORTUNITE POUR 2013
LE PREFINANCEMENT**

Mars 2013

SOMMAIRE

- 1/ OBJET
- 2/ ELIGIBILITE
- 3/ TAUX ET ASSIETTE DU CICE
- 4/ IMPUTATION DU CREDIT D'IMPOT
- 5/ PREFINANCEMENT OSEO
- 6/ OBLIGATIONS DECLARATIVES

Textes 1/ Loi de Finances rectificative 2012 - Art. 66,
 codifiée à l'article 244 quater C du CGI

 2/ Instruction Fiscale du 26/02/2013

Sites internet :

www.cice-oseo.fr

[.www.economie.gouv.fr/macompitivite/quest-que-credit-dimpot-pour-compitivite-et-lemploi](http://www.economie.gouv.fr/macompitivite/quest-que-credit-dimpot-pour-compitivite-et-lemploi)

Instruction fiscale : <http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/8437-PGP?datePubl=26/03/2013>

1/ OBJET DU CICE

- Affectation -

- **Le financement de l'amélioration de la compétitivité à travers des efforts en matière :**
 - ✓ d'investissements,
 - ✓ de recherche,
 - ✓ d'innovation,
 - ✓ de formation,
 - ✓ de recrutement et ce dès le 1^{er} janvier 2013,
 - ✓ de prospection de nouveaux marchés,
 - ✓ de transition écologique et énergétique,
 - ✓ de reconstitution du fonds de roulement.

- **Tout est possible sauf l'augmentation de la rémunération des dirigeants, associés et actionnaires ou des dividendes servis.**

- **Un suivi de cette affectation devra être formalisé dans l'annexe des comptes annuels.**

2/ ELIGIBILITE

Toutes les entreprises sous réserve:

- 1 - qu'elles soient imposables à l'IS ou l'IR au régime réel,
- 2 - qu'elles emploient des salariés,

Remarque: *les collectivités et organismes publics, les groupements et les associations, non soumis à l'IS sont exclus dès lors qu'ils n'exercent pas d'activité lucrative.*

3/ TAUX ET ASSIETTE DU CICE

TAUX : 4 % en 2013 → puis 6 % en 2014

ASSIETTE : Toutes les rémunérations brutes versées à compter du 1^{er} janvier 2013.

Exceptions :

- ✓ les rémunérations des dirigeants, sauf s'ils disposent d'un contrat de travail technique.
- ✓ les salariés qui dépassent 2,5 le SMIC soit 42 906,50 € au 1^{er} janvier 2013 et ce, dès le 1^{er} euro
(9,43 € x 1 820 h annuel = 17 108 € x 2,5 = 42 906,50 €)
151,67 h/mois

Remarques :

- ❖ Heures supplémentaires : Le calcul est le suivant :
2,5 x Smic horaire x (1 820 h + nombre d'heures supplémentaires (hors majorations))
≥ rémunération annuelle totale (majorations comprises).
- ❖ Temps partiel : Calcul à faire au prorata.

Attention :

- 1/ Les sommes non soumises à cotisations sociales sont exclues du calcul :
 - ✓ intéressement,
 - ✓ participation,
 - ✓
- 2/ Les rémunérations des stagiaires sont également exclues,
à la différence des apprentis,
des contrats de professionnalisation } qui restent dans la base
- 3/ Si exercice décalé : prise en comptes des rémunérations sur la dernière année civile écoulée.

4/ IMPUTATION DU CICE

1. Sur l'IS (ou l'IR)

L'imputation se faisant au moment du paiement du solde de l'impôt soit Avril 2014 pour rémunérations 2013.

L'excédent non imputé constitue une créance sur l'Etat utilisable pour le paiement de l'IR ou IS des 3 années suivantes.

Créance remboursée à l'issue de cette période de 3 ans.

Remboursement immédiat possible pour les PME au sens communautaire, les entreprises nouvelles, les JEI, les entreprises en difficultés.

2. Position des Pouvoirs Publics sur 2013 : Préfinancement

→ pour améliorer la trésorerie des entreprises.

5/ PREFINANCEMENT OSEO

Dossier à remplir en ligne sur www.oseo.fr

« formulaire de demande de préfinancement de crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi »
sur site OSEO : <https://formulaire.offre-oseo.fr/demande/cice>

Financement à hauteur
de 85 % du CICE estimés (12 mois)

2 cas de figure :

CICE > 25 000 € (1)
CICE < 25 000 € (2)

① > 25 000 €

② < 25 000 €

Envoi par OSEO National
à l'Agence Régionale OSEO de l'entreprise

↓
sous 48 h

Envoi par OSEO à l'entreprise
d'un courrier lui indiquant
une autre solution
avec une copie
à l'Agence Régionale OSEO

↓
Proposition d'un crédit à moyen terme
avec
la garantie OSEO de 50 à 70 %

• N'hésitez pas à consulter le site
www.financement-tpe-pme.com

- | | |
|-------|--|
| 8 j. | 1/ Oséo Régional appelle l'entreprise pour <u>un dossier à remplir</u> |
| 8 j. | 2/ Le Comité de décision d'OSEO donnera sa décision |
| 8 j. | 3/ Courrier Oséo pour notification cession de la créance fiscale n° 2777-SD
Le comptable public retourne l'imprimé 2577-SD à OSEO |
| 8 i. | 4/ Contrat envoyé par OSEO à l'entreprise « ouverture de crédit » |
| 24 j. | → Retour par l'entreprise du contrat signé |

24 i.

❖ **Attention aux entreprises en difficultés structurelles et en particulier avec des arriérés de créances fiscales et sociales non moratoriées :**
→ Elles ne pourront pas être préfinancées par OSEO

6/ OBLIGATIONS DECLARATIVES

1/ Déclaration URSSAF mensuelle

ou trimestrielle

à priori à partir de juillet 2013

« Ligne CTP 400 en cumulé »

2/ Déclaration fiscale spécifique annuelle n° 2079 - CICE-SD qui sera :

- à déposer dans les mêmes délais que le relevé de solde IS n° 2572,

→ disponible sur le site www.impots.gouv.fr,

rubrique « recherche de formulaires »

et

- montant du CICE déclaré sur le tableau n° 2058-B ou 2033-D de la liasse fiscale.